DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

ARRONDISSEMENT DE SARTENE

Nombre de membres : 10 Afférents au Conseil : 10

En exercice: 10

Pour: Contre: Abstention:

Date de la convocation :21/03/2023 Date de l'affichage : 21/03/2023

Présents :

Absents excusés:

Pouvoir de.

Secrétaire de Séance :

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de SOLLACARO 23/02001

SÉANCE DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 18 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BARTOLI.

Objet: Approbation du compte de gestion M14

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 du Budget M14 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant que la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture, Et de sa publication le Le Président, Jean-Jacques BARTOLI